

# Émile Godin à François Cantagrel, 26 juillet 1867

Auteur·e : **Godin, Émile (1840-1888)**

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation2 p. (498r, 499v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Date de rédaction [26 juillet 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

## Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Émile Godin demande à Cantagrel d'aller voir Émile Barrault, 33 boulevard Saint-Martin à Paris, pour reprendre le dossier qui lui avait été confié par son père, et le confier à une autre personne afin d'obtenir la nullité d'un certificat d'addition. Il lui communique une lettre de Lecoq de Boisbaudran qui mentionne les adresses de deux personnes. Dans le post-scriptum, il informe Cantagrel que son père est d'une grande faiblesse.

Notes François Cantagrel répond à la lettre d'Émile Godin le 27 juillet 1867 (Cnam FG 17 (2) c).

# Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Barrault, Émile \(1826-18..\)](#)
- [Corneau frères](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieux cités [33, boulevard Saint-Martin, Paris](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 16/01/2024

---

Page de juillet 17

Monsieur le Contrôleur

Mon père écrivit écrit à Monsieur Barrot  
l'ami de l'ordre de la marine pour lui demander  
comment il se faisait qu'il était en retard, non  
seulement de l'affaire que il lui avait promis.

Le point important serait d'établir le motif  
de l'absence d'expédition pour faire l'accusation  
sans contester la validité des autres preuves  
nous serions maîtres du terrain que nos adver-  
saires nous disputeront au moyen d'un procès  
qui est entaché de complète nullité. Voilà  
ce que mon père lui demandait soit en me  
disant qu'il lui faudrait une preuve en ex-  
périence soit n'y ayant pas pu arriver ;  
soit dans l'ordre à l'origine d'autoriser la nulli-  
té d'un brevet confié à ses amis, si cela  
était il y aurait utile à ce que le che-  
f d'œuvre en fasse de son mieux.

Monsieur Emile Barrot Bureau du S<sup>r</sup> Ministre  
N°32 a répondu qu'en effet qu'il trouverait  
peu délicat de sa part de demander  
la nullité ou de donner une consultation  
sur nullité d'un brevet qu'il aurait été pris  
en son intermédiaire.

Veuillez aller chez lui lui demander  
le dossier de l'affaire concernant et vous  
menez à la conférence immédiatement et

ee4

une autre personne.

je joins à la présente une lettre  
de M<sup>me</sup> leseq de Rois Pommery que  
j'auray bien me retourner quand je  
n'en auray plus besoin. elle y donne  
deux adresses. Vous verrez s'il y a lieu  
de confier le dossier à une de ces  
personnes, si vous connaissiez quelqu'un  
dans entre les mains de qui vous croirez  
mieux faire de remettre cette affaire  
faite le. Enfin faites pour le mieux  
Veuillez p. y faire agréer mes  
parfaites civilités.

C. Godin

P.S. Mon père est d'une très grande  
faiblesse ses souffrances sont très  
grandes depuis quelques jours